



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Environmental and Health Product Declaration

Dalle Bois-Béton 21 cm (Hors dalle de compression)

Conforme aux normes NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2 et son au complément
national NF EN 15804+A2/CN



Déclarant : A2C
d'enregistrement : 20260450634
Date de publication : 28/07/2026
Version : 1.1



Table des matières

I. Avertissement.....	4
II. Guide de lecture.....	4
III. Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits.....	5
IV. Informations générales	5
IV.1. Nom et adresse du déclarant.....	5
IV.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative.....	5
IV.3. Type de FDES #1 : modules pris en compte	5
IV.4. Type de FDES #2 : individuelle ou collective	5
IV.5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)	6
IV.6. Cadre de validité	6
IV.7. Vérification externe indépendante.....	6
V. Description de l'unité fonctionnelle et du produit	6
V.1. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée).....	6
V.2. Performance principale de l'unité fonctionnelle.....	7
V.3. Description du produit et de l'emballage	7
V.4. Description de l'usage du produit (domaine d'application)	7
V.5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	8
V.6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit.....	8
V.7. Substances REACH.....	8
V.8. Preuves d'aptitude à l'usage	9
V.9. Circuit de distribution	9
V.10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2)	9
V.11. Information sur la teneur en carbone biogénique.....	10
VI. Etapes du cycle de vie.....	11
VI.1. Etape de production, A1-A3.....	12
VI.2. Etape de construction, A4-A5.....	12
VI.3. Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	13
VI.4. Etape de fin de vie C1-C4	14
VI.5. Bénéfice et charge, D.....	15
VII. Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	15
VIII. Résultats de l'analyse de cycle de vie	17

VIII.1. Réchauffement climatique	19
VIII.2. Autres impacts environnementaux obligatoires	20
VIII.3. Impacts environnementaux additionnels	21
VIII.4. Utilisation de ressources	22
VIII.5. Catégories de déchets	23
VIII.6. Flux sortants	24
VIII.7. Impacts /flux relatifs à l'ensemble du cycle de vie.....	25
IX. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation.....	28
IX.1. Air intérieur	28
IX.2. Sol et eau	28
X. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	28
X.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	28
X.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment.....	28
X.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment.....	28
X.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment.....	28
XI. Informations additionnelles	29

I. Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité d'A2C (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 (2019) et son complément national NF EN 15804+A2/CN (2022).

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

II. Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - ACV : Analyse du Cycle de Vie
 - AE : Agrégats d'Enrobé
 - COV : Composés Organiques Volatils
 - DEP : Déclaration Environnementale de Produit
 - DVR : Durée de Vie de Référence
 - ESU : Enduit Superficiel d'Usure
 - FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
 - MP : Matières Premières
 - NC : Non concerné
 - PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
 - UF : Unité Fonctionnelle

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le méga joule « MJ », le mètre carré « m² », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm », le mètre cube « m³ », le litre « L ».

III. Précaution d'utilisation de la DEP pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

IV. Informations générales

IV.1. Nom et adresse du déclarant

A2C PRÉFA
BP 12 route de Donnemarie
77480 Saint Sauveur les Bray – France

IV.2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la DEP est représentative

A2C Préfa – site de Sivry Courtry, ZA LA MEULE ROUTE NATIONALE 105, 77115 SIVRY-COURTRY

IV.3. Type de FDES #1 : modules pris en compte

Du berceau à la tombe avec module D.

IV.4. Type de FDES #2 : individuelle ou collective

Individuelle.

IV.5. Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)

Dalle BB 21 cm.

IV.6. Cadre de validité

A2C est le seul responsable de la mise sur le marché de cette FDES individuelle contenant la référence mentionnée ci-dessus.

IV.7. Vérification externe indépendante

Déclaration conforme au « Règlement du programme de vérification INIES » de décembre 2025

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 ☐ Interne ☒ Externe
Vérification par tierce partie : Mathilde SUTEAU (Vérificateur habilité par le programme de vérification INIES)
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260450634
Date de 1 ^{ère} publication : 28/07/2026
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) ; NC
Date de vérification : 28/07/2026
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication
 Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr

V. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

V.1. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée)

L'unité fonctionnelle correspondant à la FDES de la « Dalle Bois-Béton 21 cm » est la suivante :

« Assurer la fonction de coffrage (coffrage et résistance) pour la constitution d'un plancher bas ou intermédiaire de portée $P < 8,5\text{m}$ (8m en moyenne), pour une charge de $G' + Q = 100 + 250 \text{ kg/m}^2$, sur un mètre carré de paroi pendant 50 ans. 1m^2 de paroi continue (sans ouverture). Béton coulé en œuvre et aciers mis en œuvre sur chantier non inclus dans l'unité fonctionnelle. »

V.2. Performance principale de l'unité fonctionnelle

Epaisseur totale de la dalle bois-béton = 21 cm.

V.3. Description du produit et de l'emballage

Les Dalles BB sont des dalles nervurées en béton armé, dont l'espace entre les nervures est comblé par un isolant en fibres de bois compressée : le Pavawall GF, $d = 130 \text{ kg/m}^3$, $\lambda = 0,04 \text{ W/(m.K)}$, le tout préfabriqué en usine.

La Dalle BB est toujours composée de 6 cm de prédalle en béton armé, tandis que la hauteur des nervures est variable. L'épaisseur de l'isolant inséré est égale à la hauteur des nervures. Les nervures font 12 cm de largeur ont un entraxe courant de 60 cm (+/- 10 cm), ce qui laisse la place pour caler l'isolant en fibres de bois. Les nervures de la Dalle de 21 cm font 15 cm de hauteur.

La figure suivante présente la coupe de la dalle BB de 21 cm qui inclut 150 mm d'isolant Pavawall ainsi que la dalle de compression de 5 cm exclue du système de la présente FDES.

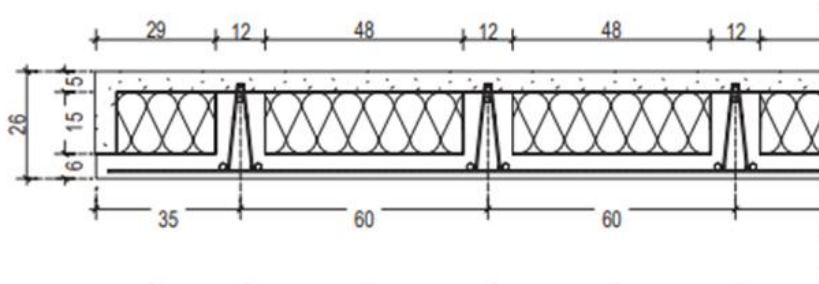


Figure 1 : Coupe du plancher dalle BB. Portées <8m50 épaisseur dalle BB : 21 cm.

La flexibilité de conception et de production des Dalles BB permet de pouvoir déplacer les nervures de 10 cm à droite ou à gauche pour échapper à certaines réservations lors du calepinage du pré-fabricant. La Dalle BB intègre les pots électriques, les pieuvres et une partie des gaines PVC, conformément aux plans de l'électricien.

Les Dalles BB intègrent également des crochets de levage pour l'installation sur site avec une grue.

Elles peuvent être mises en œuvre avec un étau central ou sans étau et sont associées à une dalle de compression coulée in situ de 5 cm au-dessus des pains de bois et 4 cm au droit des nervures.

La longueur des Dalles BB est variable mais toujours inférieure à 12,36 m (longueur de la table). La largeur est de 2,50 m (gabarit routier à plat) ou 3,80 m (transport sur chant). Les dalles BB prises en compte dans la présente étude ont une longueur de 6m et une largeur de 3,2 m ce qui correspond au cas le plus courant.

V.4. Description de l'usage du produit (domaine d'application)

La dalle BB est destinée à la réalisation de planchers bas ou intermédiaires dans tous types de bâtiments (habitation, scolaires, de bureaux etc..).

Les planchers sont soumis à des charges principalement statiques, abrités des intempéries et non exposés à des atmosphères agressives. La dalle BB peut être employée :

- En zone de sismicité 1 (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié) pour des bâtiments de catégorie d'importance de I à IV,
- En zone de sismicité 2 (selon l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié) pour des bâtiments de catégorie d'importance de I à II,
- Pour des classes d'exposition XC1 à XC3

Les planchers confectionnés à partir des dalles BB peuvent être suspendus.

Enfin, en termes d'aménagement le plancher dalle BB s'adapte aussi bien en ITE qu'en ITI et permet en ITI de supprimer tout ou partie des rupteurs thermiques, dans le sens porteur ou le sens non porteur.

Leur mise en œuvre doit être conforme au dossier technique Document Technique d'Application de la Dalle BB 3.1/22-1066_V2

V.5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Les Dalles BB possèdent des caractéristiques de résistance au feu. Il est estimé que les dalles BB d'épaisseurs de 21 cm conservent leurs performances au feu d'étanchéité (E) et d'isolation (I) durant une durée d'au moins 120 minutes selon la courbe de feu normalisée ISO 834.

V.6. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Les principaux composants des dalles BB sont listés dans la table suivante. Les quantités sont déterminées en prenant en compte des dalles BB sans réservations pour lots techniques, auxquelles on a soustrait 2% du volume de béton et 5% du volume de bois, correspondant aux réservations pour les lots techniques.

Tableau 1 : Quantitatifs des principaux composants des dalles BB

Produit principal :		Dalle BB 21 cm	Unités
	Béton C40/50 coulé en usine	181.9	Kg/m2
	Armature du béton coulé en usine	9,5	Kg/m2
	Crochets de levage	0,18	Kg/m2
	Isolant en fibres de bois	13,91	Kg/m2
	Masse totale de la dalle sortie d'usine	205.58	Kg/m2
	Epaisseur totale de la dalle sortie d'usine	21	cm

V.7. Substances REACH

Teneur en substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse) : Aucune.

V.8. Preuves d'aptitude à l'usage

Les produits sont conformes aux spécifications listées dans le dossier technique « Document Technique d'Application de la Dalle BB 3.1/22-1066_V2 »

V.9. Circuit de distribution

BtoB

V.10. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.3.3.2 de la NF EN 15804+A2)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Les produits sont conformes aux spécifications listées dans le dossier technique « Prédalles béton armé A2C - Dossier technique - Site de Sivry Courtry » 2022
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Les prédalles en béton armé doivent être posés conformément à la norme NF DTU 23.4 Planchers à prédalles industrialisées en béton » 2021 et au carnet de chantier Quali Predalle.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Les travaux doivent répondre aux exigences de la norme NF DTU 23.4 Planchers à prédalles industrialisées en béton » 2021 et au carnet de chantier Quali Predalle.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Usage conforme au domaine d'emploi de la norme NF DTU 23.4
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Usage conforme au domaine d'emploi de la norme NF DTU 23.4
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Usage standard
Scénario d'entretien pour la maintenance	Aucune maintenance n'est nécessaire pendant la DVR.

V.11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	5,347 kgC / UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0 kgC / UF

VI. Etapes du cycle de vie

La figure suivante présente le cycle de vie du produit.

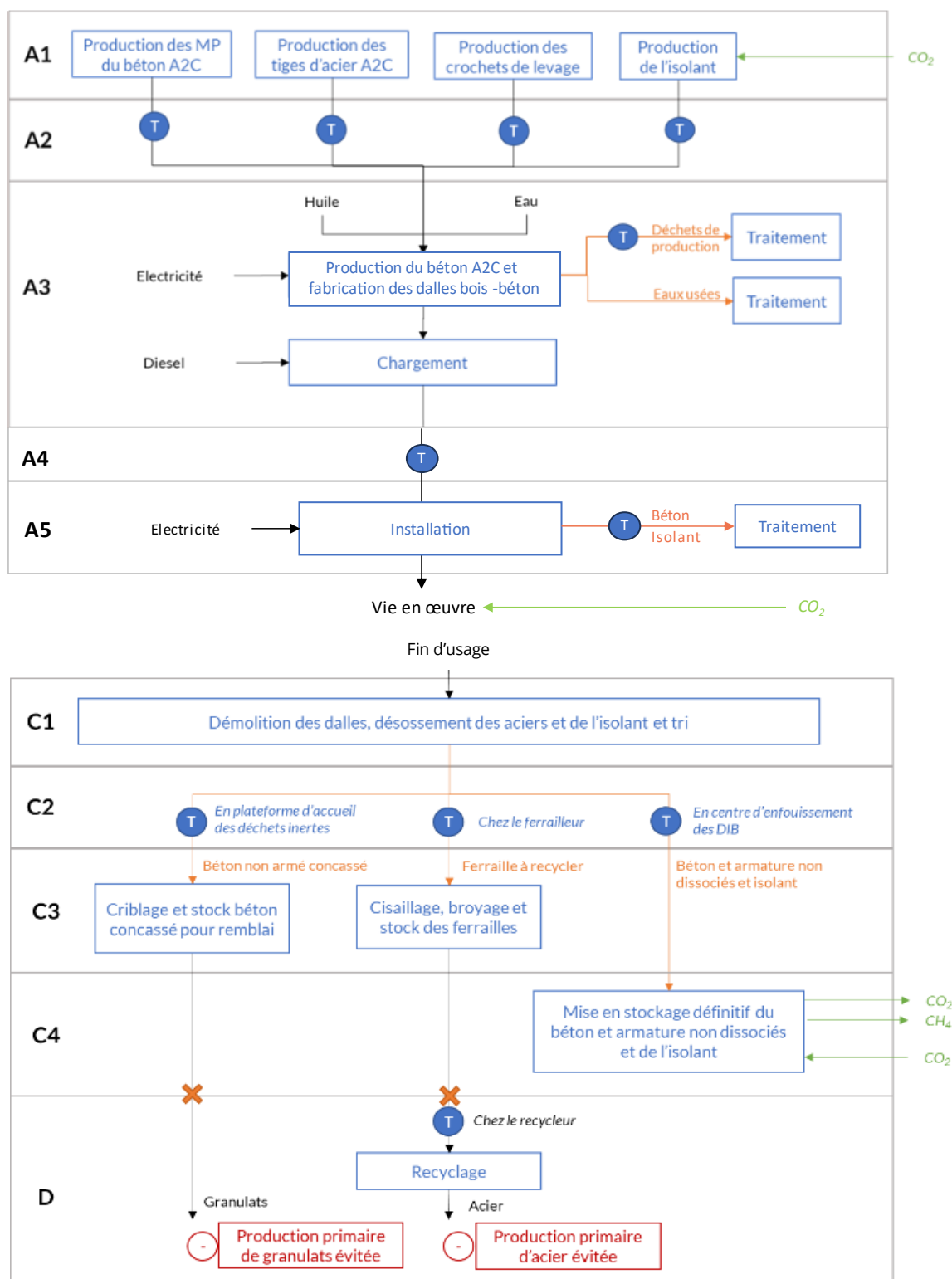


Figure 2: Cycle de vie du produit

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS l'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION N	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Production	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie	Utilisation de l'eau	Démolition / Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 1 : identification des modules déclarés (x) / non déclarés (MND)

VI.1. Etape de production, A1-A3

L'étape de fabrication comprend :

- La production des matières premières (MP) :
- Le transport de ces MP vers un des sites de production
- La production de la dalle Bois-Béton

Le mix électrique français issu de la base de données Ecoinvent 3.11 est utilisé, soit un impact sur le changement climatique de 0,0795 kgCO₂eq/kWh.

VI.2. Etape de construction, A4-A5

A4 Transport du produit depuis l'usine de production jusqu'au chantier :

Les Dalles BB sont transportées sur chantier depuis le site de A2C Préfa – site de Sivry Courtry, en camion de PTR 44t. Le chargement à l'aller est directement lié à la masse et au nombre de produits transporté par camion. Après le déchargement, les camions retournent à vide jusqu'à A2C préfa.

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Les transports sont assimilés à des camions de Poids Total Roulant Autorisé 44 tonnes roulant au diesel.
Distance jusqu'au chantier	82,81 km (distance moyenne 2024)
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	La masse totale transportée est de 25.7t et le taux de retour à vide est de 100%.
Masse volumique en vrac des produits transportés	~ 1 t/m ³

A5 Installation :

Les dalles sont installées dans le bâtiment avec une grue électrique. Une fois les dalles BB installées, l'armature de la dalle de compression est positionnée et le béton est coulé sur la dalle, exclu de cette étude.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Non
Utilisation d'eau	Non
Utilisation d'autres ressources	Aucun
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	0,1 kWh pour le levage
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	0.18 kg d'acier de crochets de levage
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	0.18 kg d'acier pour l'élimination (100km au site de traitement sont considérés)
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non évaluées

Le mix électrique français issu de la base de données Ecoinvent 3.11 est utilisé, soit un impact sur le changement climatique de 0,0795 kgCO₂eq/kWh.

VI.3. Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 – Usage

Pendant la durée de vie de l'ouvrage, le dioxyde de carbone présent dans, l'atmosphère pénètre dans le béton à partir de la surface du matériau. Ce phénomène se nomme carbonatation. Il s'agit d'un processus chimique par lequel le dioxyde de carbone de l'air ambiant réagit avec les produits résultant de l'hydratation du ciment. La quantité absorbée est liée à la quantité de CaO réactif présent dans le liant. Elle est calculée conformément aux recommandations de la norme NF EN 16757 (Octobre 2022). Elle est égale à la somme de la quantité de CO₂ eq absorbée par la face exposée de la dalle, soit 0,445 kg CO₂ eq / UF.

B2/3/4/5/6/7 – Maintenance / Réparation / Remplacement / Réhabilitation / Utilisation de l'énergie / Utilisation de l'eau

Aucune opération d'entretien, ni utilisation d'eau ou d'énergie n'est nécessaires pendant la vie en œuvre de la dalle.

VI.4. Etape de fin de vie C1-C4

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Descriptions des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

- C1 : Déconstruction, démolition :
- C2 : Transport jusqu'au traitement des déchets :
- C3 : Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :
- C4 : Élimination (des déchets non valorisables) :

Paramètre	Valeur/description
Processus de collecte spécifié par type	182,4 kg de déchets béton non renforcé 9,5 kg d'acier 13,9 kg de fibres de bois
Système de récupération spécifié par type	NC
Élimination spécifiée par type	139,65 kg de béton destiné à être recyclés 8,08 kg d'acier destiné à être recyclés 43,8 kg de béton destiné à l'élimination finale 1,4 kg d'acier destiné à l'élimination finale 13,9 kg de fibres de bois destiné à l'élimination finale
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	- Les dalles BB sont généralement démolies à la pelleteuse et le désossement et tri des aciers et des autres composants est réalisé sur site via un concasseur mobile - Le transport du béton concassé est de 30 km jusqu'au site de traitement. Le transport des aciers à recyclés est de 100 km. - Les taux de valorisation que l'on trouve dans la bibliographie est de 76% pour le béton et 85% pour l'acier - Le béton armé non trié pour valorisation est envoyé en installation de stockage définitif.
Processus de carbonatation	Carbonatation du liant du béton sur le site de traitement : 0,214 kg CO ₂ eq / UF. Carbonatation du liant du béton sur le site de stockage : 0,788 kg CO ₂ eq / UF.

Une carbonatation est comptabilisée pour le béton en fin de vie (C3, traitement & C4 élimination) n'ayant pas carbonaté pendant la vie en œuvre. Le calcul est réalisé conformément aux recommandations du NF EN 16757:2022 RCP pour le béton et éléments en béton.

VI.5. Bénéfice et charge, D

Le module D inclut les bénéfices à la valorisation

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux économisés	Quantités associées
Granulats obtenus après concassage en C3	Aucun	Granulats vierges substitués	139,65 kg

VII. Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

RCP utilisé	Norme NF EN 15804+A2 « Contribution des ouvrages de construction au développement durable - Déclarations environnementales sur les produits - Règles régissant les catégories de produits de construction », accompagnée de son complément national NF EN 15804+A2/CN. NF EN 15804+A2 : 2019 et NF EN 15804+A2/CN : 2022
Frontières du système	Du berceau à la tombe, avec module D, conformément aux règles du RCP
Allocations	Dans le premier plan, sur le module A3 en particulier : - Les quantités d'électricité et d'eau sont donné au niveau du site. - Les quantités de fioul et de déchets sont donnés au niveau du site. Le fioul est utilisé dans les engins permettant d'acheminer les produits finis vers la zone de stockage ou de chargement. Les déchets, eux, viennent des démarrages et fins de bancs d'une part et des rebuts de production d'autre part. Ces quantités ont été affectées aux dalles selon le critère massique car la différence des revenus générés par les produits fabriqués sur le site est faible.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Les données génériques sont issues de la base de données ecoinvent 3.11 (cut-off). Fabrication : Données fournies par A2C sur la composition des produits en 2025. Représentativité géographique : France

	Représentativité technologique : Données fournies par A2C sur la composition des produits en 2025. Les données concernant le ciment sont issues des ICV réalisés par France ciment. Les données concernant les adjuvants sont issues des EPD publiées par l'EFCA et le CCA. Les données concernant les aciers de renforts sont issues des EPD réalisées par Intersig. Transport : Données des transports sur chantier observés sur 2024 et envisagés dans les 5 ans à venir pour des raisons économiques. Représentativité géographique : Europe
Variabilité (pour les FDES non spécifiques)	Non concerné car FDES monoproduit

VIII. Résultats de l'analyse de cycle de vie

Ci-après les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.
Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matières premières : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple) ou à matière secondaire disponible pour un autre cycle.
Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2

	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonérations de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonérations de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Dans la suite, les résultats sur les indicateurs d'impacts et de flux sont donnés.

VIII.1. Réchauffement climatique

Impacts environnementaux obligatoires	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	-1,12E+00	1,42E+00	2,48E+00	1,82E+00	1,12E-02	-4,45E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,42E-01	1,03E+00	6,04E-01	2,30E+01	-5,02E-01
Réchauffement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	2,33E+01	1,42E+00	1,19E+00	1,82E+00	1,10E-02	-4,45E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,42E-01	1,03E+00	6,06E-01	-2,71E-01	-4,93E-01
Réchauffement climatique - Biogénique kg CO ₂ eq/UF	-2,45E+01	9,00E-04	1,30E+00	1,15E-03	2,14E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,50E-04	6,37E-04	-2,39E-03	2,33E+01	-9,31E-03
Réchauffement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	3,87E-02	5,28E-04	7,59E-04	6,78E-04	8,59E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,59E-05	3,57E-04	3,71E-04	2,00E-04	-2,94E-04

VIII.2. Autres impacts environnementaux obligatoires

Impacts environnementaux obligatoires	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,36E-06	3,22E-08	3,21E-08	4,13E-08	2,68E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E-08	2,26E-08	1,20E-08	1,36E-08	-5,57E-09
Acidification des sols et de l'eau mol H+ eq/UF	8,09E-02	3,45E-03	5,13E-03	4,43E-03	5,53E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,63E-03	4,73E-03	7,77E-03	3,72E-03	-3,88E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	4,86E-04	1,12E-05	1,85E-05	1,43E-05	2,74E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,59E-06	7,82E-06	1,14E-05	4,44E-06	-1,36E-05
Eutrophisation aquatique marine kg N eq/UF	2,31E-02	8,89E-04	1,75E-03	1,14E-03	1,44E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,08E-03	1,84E-03	3,06E-03	1,77E-03	-1,05E-03
Eutrophisation terrestre mol N eq/UF	2,26E-01	9,83E-03	1,86E-02	1,26E-02	1,54E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,38E-02	2,02E-02	3,38E-02	1,67E-02	-1,42E-02
Formation d'ozone photochimique kg NMVOC eq/UF	7,79E-02	5,77E-03	6,73E-03	7,41E-03	5,32E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,01E-02	7,11E-03	1,01E-02	6,06E-03	-3,74E-03
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF	4,33E+02	2,15E+01	5,21E+01	2,76E+01	1,18E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E+00	1,49E+01	1,08E+01	1,14E+01	-1,05E+01
Epuisement des ressources abiotiques (minérales et métalliques) kg Sb eq/UF	1,06E-04	4,13E-06	4,34E-06	5,30E-06	7,24E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,65E-07	3,36E-06	1,31E-05	7,43E-07	-6,55E-06
Besoin en eau m3 depriv./UF	4,00E+00	9,78E-02	3,98E-01	1,26E-01	4,09E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,06E-02	6,15E-02	4,85E-02	2,23E-01	-3,25E-01

VIII.3. Impacts environnementaux additionnels

Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines disease inc./UF	6,92E-07	1,40E-07	9,95E-08	1,80E-07	6,14E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,62E-06	1,01E-07	1,22E-06	9,17E-08	-7,51E-08
Radiations ionisantes kBq U-235 eq/UF	2,10E+00	8,88E-03	4,36E-01	1,14E-02	1,13E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,61E-03	6,64E-03	8,40E-03	4,05E-03	-5,89E-02
Ecotoxicité eaux douces CTUe/UF	2,78E+02	2,52E+00	6,72E+00	3,24E+00	2,34E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,24E-01	1,95E+00	1,91E+00	1,01E+00	-2,08E+00
Toxicité humaine - cancérigène CTUh/UF	1,19E-07	2,35E-10	1,52E-09	3,01E-10	2,98E-12	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,54E-11	2,63E-10	2,28E-10	9,65E-11	-2,49E-10
Toxicité humaine - non-cancérigène CTUh/UF	4,29E-05	1,38E-08	4,40E-07	1,77E-08	1,10E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E-09	1,03E-08	1,22E-08	3,81E-09	-5,96E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols pt/UF	7,83E+02	2,16E+01	1,05E+01	2,78E+01	1,13E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,41E-01	1,11E+01	5,53E+00	2,16E+01	-1,22E+01

VIII.4. Utilisation de ressources

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	2,15E+01	2,66E-01	-8,02E+00	3,41E-01	8,62E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,98E-02	1,96E-01	2,53E-01	1,33E-01	-5,85E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	7,76E-01	0,00E+00	-1,35E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,23E+01	2,66E-01	-2,15E+01	3,41E-01	8,62E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,98E-02	1,96E-01	2,53E-01	1,33E-01	-5,85E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	4,25E+02	2,15E+01	5,30E+01	2,76E+01	1,18E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E+00	1,49E+01	1,08E+01	1,14E+01	-1,05E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,49E+00	0,00E+00	-1,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	4,26E+02	2,15E+01	5,15E+01	2,76E+01	1,18E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E+00	1,49E+01	1,08E+01	1,14E+01	-1,05E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	9,65E+00	0,00E+00	9,65E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	1,21E+01	0,00E+00	1,21E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	9,26E+00	0,00E+00	9,26E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	2,29E-01	2,78E-03	1,57E-02	3,57E-03	3,45E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,03E-04	1,82E-03	1,62E-03	6,52E-02	-4,09E-02

VIII.5. Catégories de déchets

Catégorie de déchets	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	8,65E-01	2,30E-02	1,67E-01	2,95E-02	1,20E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,70E-03	1,56E-02	2,11E-02	2,28E-01	-3,98E-02
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,03E+01	2,08E+00	5,25E-01	2,67E+00	1,86E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,94E-02	1,08E+00	5,33E-01	5,89E+01	-4,31E-01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	3,90E-03	5,92E-06	5,76E-04	7,60E-06	1,47E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,01E-06	4,53E-06	6,33E-06	2,40E-06	-7,38E-05

VIII.6. Flux sortants

Flux sortants		Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation		8,27E-05	0,00E+00	5,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage		1,93E+00	0,00E+00	2,15E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,47E+02	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie		1,30E-04	0,00E+00	1,30E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	1,20E-02	0,00E+00	1,29E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Vapeur	3,99E-03	0,00E+00	1,98E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

VIII.7. Impacts /flux relatifs à l'ensemble du cycle de vie

Catégorie d'impact / de flux		Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de Vie	Module D
Réchauffement climatique - total	kg CO2 eq	2,78E+00	1,83E+00	-4,45E-01	2,54E+01	2,95E+01	-5,02E-01
Réchauffement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq	2,59E+01	1,83E+00	-4,45E-01	2,11E+00	2,94E+01	-4,93E-01
kg CO2 eq/UF							
Réchauffement climatique - Biogénique	kg CO2 eq	-2,32E+01	1,37E-03	0,00E+00	2,33E+01	9,71E-02	-9,31E-03
kg CO2 eq/UF							
Réchauffement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq	3,99E-02	6,87E-04	0,00E+00	1,00E-03	4,16E-02	-2,94E-04
kg CO2 eq/UF							
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	1,43E-06	4,16E-08	0,00E+00	5,92E-08	1,53E-06	-5,57E-09
Acidification des sols et de l'eau	mol H+ eq	8,94E-02	4,48E-03	0,00E+00	2,28E-02	1,17E-01	-3,88E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq	5,16E-04	1,46E-05	0,00E+00	2,62E-05	5,56E-04	-1,36E-05
kg P eq/UF							
Eutrophisation aquatique marine	kg N eq	2,58E-02	1,15E-03	0,00E+00	9,75E-03	3,67E-02	-1,05E-03
kg N eq/UF							
Eutrophisation terrestre	mol N eq	2,55E-01	1,28E-02	0,00E+00	1,05E-01	3,72E-01	-1,42E-02
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq	9,04E-02	7,46E-03	0,00E+00	3,34E-02	1,31E-01	-3,74E-03
Epuisement des ressources abiotiques (minérales et métalliques)	kg Sb eq	5,07E+02	2,88E+01	0,00E+00	4,67E+01	5,83E+02	-1,05E+01
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles)	MJ	1,14E-04	5,38E-06	0,00E+00	1,75E-05	1,37E-04	-6,55E-06
Besoin en eau	m3 depriv	4,50E+00	1,30E-01	0,00E+00	3,54E-01	4,98E+00	-3,25E-01
m3 depriv./UF							
Formation de particules fines	disease inc.	9,32E-07	1,81E-07	0,00E+00	3,03E-06	4,14E-06	-7,51E-08

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Dalle BB 21 cm
Juillet 2026*

Radiations ionisantes	kBq U-235 eq	2,54E+00	2,27E-02	0,00E+00	2,07E-02	2,59E+00	-5,89E-02
Ecotoxicité eaux douces	CTUe	2,87E+02	3,26E+00	0,00E+00	5,39E+00	2,96E+02	-2,08E+00
Toxicité humaine - cancérigène	CTUh	1,21E-07	3,04E-10	0,00E+00	6,63E-10	1,22E-07	-2,49E-10
Toxicité humaine - non-cancérigène	CTUh	4,34E-05	1,78E-08	0,00E+00	2,76E-08	4,34E-05	-5,96E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols pt/UF	Pt	8,16E+02	2,79E+01	0,00E+00	3,89E+01	8,82E+02	-1,22E+01
Catégorie d'impact / de flux		Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de Vie	Module D
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	1,38E+01	4,28E-01	0,00E+00	6,32E-01	1,48E+01	-5,85E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ	-1,27E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,27E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	1,00E+00	4,28E-01	0,00E+00	6,32E-01	2,06E+00	-5,85E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ	4,99E+02	2,88E+01	0,00E+00	4,67E+01	5,75E+02	-1,05E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ	-5,68E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-5,68E-02	0,00E+00

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
Dalle BB 21 cm
Juillet 2026*

Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	4,99E+02	2,88E+01	0,00E+00	4,67E+01	5,75E+02	-1,05E+01
Utilisation de matière secondaire	kg	9,75E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,75E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	1,23E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,23E+01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	9,36E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,36E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	2,48E-01	3,91E-03	0,00E+00	6,92E-02	3,21E-01	-4,09E-02
Déchets dangereux éliminés	kg	1,05E+00	3,07E-02	0,00E+00	2,74E-01	1,36E+00	-3,98E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,29E+01	2,86E+00	0,00E+00	6,06E+01	7,63E+01	-4,31E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	4,48E-03	2,23E-05	0,00E+00	1,43E-05	4,52E-03	-7,38E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg	5,57E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,57E-01	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	2,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,47E+02	1,49E+02	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	1,31E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-04	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (électricité) MJ/UF	MJ	1,41E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,41E-01	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (vapeur)	MJ	1,98E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,98E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (gaz)	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

IX. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

IX.1. Air intérieur

Le produit n'est pas en contact ni direct, ni indirect avec l'intérieur du bâtiment, il n'est donc pas directement concerné par la maîtrise des risques sanitaires. Aucun essai n'a été réalisé selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

IX.2. Sol et eau

Aucun essai concernant la qualité sanitaire de l'eau en contact avec le produit durant sa vie en œuvre n'a été réalisé.

X. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

X.1. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

X.2. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Ce produit ne revendique aucune performance acoustique.

X.3. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Aucun essai concernant le confort visuel n'a été réalisé.

X.4. Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai d'émission d'odeur n'a été réalisé.

XI. Informations additionnelles

A2C Préfa est une filiale du groupe A2C Matériaux qui inclut deux autres branches autonomes : A2C Granulat (extraction de matériaux alluvionnaires et calcaires) et A2C Béton.

A2C Matériaux est labellisée “Entreprise engagée RSE” par UNICEM Entreprises Engagées. Cette labellisation, délivrée à l’issue d’un audit indépendant fondé sur le référentiel sectoriel inspiré de la norme ISO 26000, atteste du respect d’un niveau d’exigence élevé (79%) en matière de responsabilité sociétale. (cf. <https://www.unicem.fr/une-filiere-responsable/unicem-entreprises-engagees-uee/label-rse/>)



La société A2C Préfa a obtenu la médaille Bronze Ecovadis en mai 2025, avec un score global de 64/100. Ecovadis est une plateforme d’évaluation de la performance en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ce score Bronze atteste qu’A2C Préfa figure parmi les entreprises qui respectent des pratiques RSE structurées. (Cf. <https://resources.ecovadis.com/fr/documentation-solutions-ecovadis/ecovadis-medals-and-badges-fr>)

